

**Bruxelles, le 9 février 2026
(OR. en)**

5967/26

**EF 23
ECOFIN 149**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2026/... DU CONSEIL du ... relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la BCE - Approbation

1. Le 15 octobre 2013, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 1024/2013 confiant à la Banque centrale européenne (BCE) des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit.
2. La planification et l'exécution des missions confiées à la BCE en vertu du règlement (UE) n° 1024/2013 incombent au conseil de surveillance, composé du président, du vice-président, de quatre représentants de la BCE et d'un représentant de l'autorité compétente nationale dans chaque État membre participant. Le règlement (UE) n° 1024/2013 a donc conféré au Conseil le pouvoir de nommer le président et le vice-président du conseil de surveillance.

3. Le 22 février 2021, le Conseil a nommé M. Frank ELDERSON vice-président du conseil de surveillance par la décision d'exécution (UE) 2021/325 du Conseil¹, pour une période de cinq ans à compter du 24 février 2021. Le mandat du vice-président du conseil de surveillance expire le 23 février 2026.
4. Lors de sa réunion du 17 décembre 2025, le conseil des gouverneurs de la BCE, après avoir entendu le conseil de surveillance, a proposé que le mandat de M. Frank ELDERSON au poste de vice-président du conseil de surveillance soit prorogé jusqu'à la fin de son mandat de membre du directoire de la BCE, qui expire le 14 décembre 2028.
5. Le 17 décembre 2025, la BCE a soumis au Parlement européen, pour approbation, une proposition visant à proroger le mandat de M. Frank ELDERSON au poste de vice-président du conseil de surveillance. Le Parlement européen a approuvé ladite proposition le 10 février 2026,
6. Il est dès lors suggéré que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à adopter le projet de décision d'exécution du Conseil figurant dans le document ST 5851/26.

¹ Décision d'exécution (UE) 2021/325 du Conseil du 22 février 2021 relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (JO L 64 du 24.2.2021, p. 6, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2021/325/oj).